



## ASSEMBLEE GENERALE

### FLORENCE - Italie

Suite à la convocation envoyée dans les temps et conformément aux statuts, l'ASSEMBLEE GENERALE se réunit à Florence (Italie) le samedi 17 novembre 2012 à la VILLA LA STELLA - Fiesole, maison des Sœurs Oblates.

Préalablement à l'Assemblée, nous avons partagé l'Eucharistie présidée par Monseigneur Mario Meini, Evêque de Fiesole.

Le Bureau de l'Assemblée est composé de Paola Mancini, Présidente de l'OMAEC, de José Ramón Batiste Peñaranda, Secrétaire Général de l'OMAEC et d'Alain Badiane, Vice-président, comme modérateur.

L'Assemblée commence en suivant l'Ordre du Jour :

#### 1- Bienvenue. Vérification des droits de vote et des pouvoirs.

La Présidente remercie les présents pour leur participation à cette Assemblée et la Confédération italienne pour le travail effectué pour la préparation logistique. Le Secrétaire Général procède à la vérification des représentants et des pouvoirs de vote, avec ce résultat :

Nombre	Pays	Représentation	Votes
Paola Mancini	Italie	Filles de Marie Auxiliatrice	6
José Ramón Batiste	Espagne	UMAEL La Salle + CONFAEC Argentine	4
Laurent Grégoire	France	COFAEC France + Pax Hungarica	7
Federica Germani	Italie	AMASC Sacré-Cœur + OMAEC Jeunesse	4
Angelo Andrianarivony	Madagascar	UNAAECM Madagascar	1
Claudio Andreoli	Italie	CONFEDEREX Italie + OMAEC Pérou	6
José Antonio Cecilia	Espagne	CEAEC Espagne	2
Huber Da Costa	Sénégal	FESAEC Sénégal + FFSCS Malte	2
Salvatore Bevilacqua	Italie	Salésiens Don Bosco + COPAEC Portugal	7
Giuseppe Chirchiano	Italie	Trésorier Général	0
Anne-Marie Audic	France	Déléguée UNESCO	0
Giuseppe Mariano	Italie	UNAEC-Europe	0





Sont également présents quelques membres de la Confédération italienne CONFEDEREX comme observateurs :

- P. Turrin Giuseppe – Assistant Ecclésiastique
- Liliana Beriozza – Vice-Présidente
- Giovanni Della Valle - Secrétaire Général
- Maurizio Dossena – Membre du Conseil d'Administration

## 2- APROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE (Dakar 2009)

Tous les participants ont dans leur dossier une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale de Dakar, élaboré par le précédent Secrétaire Général, le Dr Claudio Andreoli, pour sa lecture et sa révision ; il est constaté une erreur : Eric de Langsdorff y est indiqué comme représentant des anciens élèves des Pères Jésuites alors qu'il participait comme représentant de l'UNAEC-Europe. Avec cette correction, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## 3- RAPPORT D'ACTIVITES PAR LA PRESIDENCE

La Professeur Paola Mancini, Présidente de l'OMAEC, lit son rapport où elle indique qu'à la fin de son mandat persistent les difficultés antérieures vis-à-vis du monde culturel catholique et de l'Eglise, la situation juridique non résolue avec le Saint-Siège, les difficultés à trouver des ressources financières et la participation décroissante des jeunes dans nos associations. Elle estime positif le voyage réalisé au Mexique en décembre 2010 pour soutenir la création de la Fédération mexicaine ; elle remercie pour leur engagement les personnes qui travaillent et soutiennent l'OMAEC et elle félicite José Ramón Batiste pour son travail comme secrétaire général, Anne-Marie Audic et Christine Roche comme déléguées auprès de l'UNESCO, Federica Rossi Germani, le trésorier Giuseppe Chirchiano, Laurent Grégoire, Claudio Andreoli et tous les autres participants de notre organisation. Elle demande au Saint-Esprit d'inspirer nos décisions en évitant les individualismes.

## 4- RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Comme secrétaire général, José Ramón Batiste Peñaranda donne lecture de son rapport d'activités en insistant sur la préparation, les démarches et les convocations relatives aux 7 réunions du Comité Exécutif, les procès-verbaux, les documents, etc. Il remercie particulièrement la Confédération française COFAEC et son président, Laurent Grégoire, pour son aide à revoir et traduire en français et en anglais tous les documents de l'OMAEC. Le





REPertoire OMAEC a été mis à jour et différents moyens de communication ont été démarrés : le site Web Internet ([www.omaec.info](http://www.omaec.info)), le compte Facebook, et 4 Newsletters (e-OMAEC world).

## 5- RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER GENERAL. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le trésorier général, Giuseppe Chirchiano, présente le rapport financier détaillé de l'année 2012 ; à aujourd'hui l'OMAEC dispose d'un solde positif de 1.881,65 € ; le rapport indique les recettes reçues et en attente, ainsi que les paiements relatifs à la location du siège pour un montant mensuel de 300 €.

Le commissaire aux comptes, Hubert Dacosta, déclare son impossibilité de présenter un rapport devant le manque d'information ; après un large débat entre les membres de l'Assemblée, il ressort les décisions :

- Il faudra ouvrir un compte bancaire au nom de l'OMAEC à l'issue du processus de légalisation.
- Tous les mouvements de recettes et de dépenses devront passer par ce compte.
- Lors de l'Assemblée Générale, il faut présenter un compte de bilan et un compte d'exploitation qui portent sur toute la période depuis la précédente Assemblée Générale.
- Il faut envoyer aux Commissaires aux Comptes les documents, les comptes et les extraits bancaires, suffisamment à l'avance avant l'Assemblée Générale pour qu'ils puissent établir leur rapport.

## 6- DEBAT SUR LES RAPPORTS ET VOTE

Après les rapports de la Présidence, du Secretariat Général et de la Trésorerie Générale, les membres de l'Assemblée posent différentes questions et formulent des propositions. Les rapports sont soumis au vote et sont approuvés à l'unanimité.

## 7- RAPPORT DE LA COMMISSION JEUNESSE

L'OMAEC JEUNESSE a délégué Federica Rossi Germani pour la représenter à cette Assemblée ; cette commission a participé aux Journées Mondiales de la Jeunesse à Madrid (2011) et





participe aux préparatifs des JMJ de Río de Janeiro (2013). Très prochainement la présidente Sophie Quacchia-Blanchin sera remplacée par Frédéric Gaiffe.

Il n'y a qu'un rapport oral et pas de document écrit.

## 8- RAPPORT DE LA DELEGATION DE L'UNESCO

Anne-Marie Audic présente un rapport détaillé sur l'activité de la délégation de l'OMAEC auprès de l'UNESCO ; elle souligne l'importance du CCIC (Centre Catholique International de Communication avec l'UNESCO) qui regroupe plus 60 OING (Organisations Internationales Non Gouvernementales) et qui, suite à une restructuration récente, est maintenant présidé par Christine Roche (délégué adjointe de l'OMAEC auprès de l'UNESCO).

Anne-Marie informe de sa participation à la 35<sup>ème</sup> Conférence Générale, à la Journée Internationale des ONG, à la réunion du comité de Liaison sur les nouvelles directives de l'UNESCO et à un colloque organisé par le Saint-Siège.

Finalement notre Déléguée auprès de l'UNESCO a réitéré son souhait d'être informée des projets et des activités que développent les membres de l'OMAEC dans le domaine international en relation avec les sujets traités par l'UNESCO.

## 9- RAPPORT DES MEMBRES DE L'OMAEC (UNIONS MONDIALES, UNIONS CONTINENTALES, CONFEDERATIONS NATIONALES)

Le Secrétariat Général de l'OMAEC a sollicité tous les membres de l'OMAEC de préparer et de lui envoyer avant le 30.10.2012, un RAPPORT sur leurs activités 2009-2012, si possible dans les trois langues officielles (français, espagnol, anglais). Tous les rapports reçus ont été traduits par la COFAEC est sont joints à ce rapport comme « annexes » afin que chaque membre en autorise la publication. Ces rapports reflètent la vitalité de nos organisations ; malheureusement quelques organisations membres n'ont pas préparé de rapport.

## 10- PRESENTATION PROPOSEE DE L'OMAEC POUR CHOISIR ENTRE DROIT OUBLIC, DROIT PRIVE OU ASSOCIATION D'INSPIRATION CHRETIENNE. DEBAT ET VOTE.

Est effectuée une synthèse des actions menées durant ces trois années :





- Nous avons consulté tous les membres sur leurs opinions par rapport aux différentes options en leur apportant de la documentation informative.
- Nous avons analysé le résultat lors de la réunion du Comité Exécutif à Paris en décembre 2009. La majorité a opté pour le droit public.
- La présidente a informé de cette décision le Saint-Siège (Conseil Pontifical pour les Laïcs) et a reçu un refus de la part du Conseil Pontifical pour les Laïcs.
- Le Conseil Pontifical pour les Laïcs a adressé un courrier à la présidente de l'OMAEC en arguant l'impossibilité d'accepter la reconnaissance de l'OMAEC si elle accepte comme membres de plein droit des chrétiens non catholiques ou des personnes d'autres religions, même si elles peuvent participer et contribuer à son activité.
- Par ailleurs la Secrétairerie d'Etat du Vatican a indiqué au Secrétaire Général de l'OMAEC que depuis la promulgation du Code de Droit Canon en 1983, la notion d'O.I.C. (Organisation Internationale Catholique) n'est plus valide et que, dès 1983, c'est le Conseil Pontifical pour les Laïcs qui est habilité à initier le processus d'adéquation des statuts des anciennes organisations reconnues comme OIC avant la promulgation du nouveau Code.

Suite à toutes ces constatations, un débat s'engage entre les participants, d'où il ressort les éléments suivants :

- Sur le site internet (page principale) de la Confédération Mondiale des Anciens Elèves des Salésiens de Don Bosco, on trouve le message suivant : "La Confédération Mondiale regroupe les Anciens et Anciennes Elèves sans distinction d'origine ethnique ni de religion: ce qui donne à la Confédération un aspect d'internationalité et de solidarité; elle développe la formation permanente de ses membres et favorise l'éducation des jeunes, notamment de ceux qui sont les plus pauvres, selon la méthode éducative de Don Bosco".
- Au Sénégal seul 10% de la population est catholique.
- Le Concile Vatican II indique que tout le monde est appelé à la sainteté (L.G.39-42)
- Le Vatican dispose à Bethléem d'une Université, dirigée par les Frères Lasalliens, où musulmans et juifs suivent les mêmes études.





- Des sources indiquent que des Organisations internationales, qui fédèrent des associations dont certains membres ne sont pas catholiques, ont obtenu la reconnaissance de droit public ou privé.
- L'UMAEL (Union Mondiale des Anciens Elèves des Lasalliens) possède un "décalogue" qui indique précisément au n° 10 : *"Nos Fédérations et Associations doivent être ouvertes à l'inter-religieux. Nous sommes tous enfants de Dieu, tous sommes tous Frères dans le Christ"*.
- A l'occasion du Congrès Mondial des Anciens Elèves des Salésiens de Don Bosco, célébré à Turin le 29/04/2012, le Recteur Majeur, Pascual Chavez, a prononcé une conférence où il dit notamment : *"L'association et la Confédération déclarent leur appartenance à l'Eglise, mais en sont membres de plein droit des personnes de différentes confessions chrétiennes, de différents niveaux en ce qui concerne l'acceptation et la pratique de la foi, mais également des personnes d'autres religions"*.

Les trois points suivants sont approuvés à l'unanimité :

1. L'Assemblée Générale constate que l'OMAEC est, de facto, reconnue par le Vatican comme une « OING d'inspiration chrétienne » (Organisation Internationale Non Gouvernementale d'inspiration chrétienne) car elle est notamment invitée au Forum de Rome des OING d'inspiration Chrétienne (auquel la présidente de l'OMAEC a participé), Forum dont le secrétariat est aussi au Palais Saint-Calixte.
2. L'Assemblée Générale décide de poursuivre les démarches pour essayer d'obtenir la reconnaissance de Droit Privé auprès du Conseil Pontifical pour les Laïcs.
3. L'Assemblée Générale confie le mandat au nouveau Comité Exécutif de poursuivre et de finaliser le dialogue avec le Conseil pontifical pour les Laïcs afin d'obtenir la dite reconnaissance. Cette obtention nécessitera la modification des statuts. L'Assemblée décide de la création le plus rapidement possible d'une Commission des Statuts pour préparer cette révision incluant d'autres modifications nécessaires. La proposition de révision sera débattue lors d'une prochaine réunion du Comité Exécutif puis ultérieurement lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

## 11- ADMISSION ET RADIATION DE MEMBRES DE L'OMAEC

Aucune demande d'admission ou de radiation de membres n'a été reçue. ; nous avons cependant appris que les documents de création des Fédération sud-africaine et mexicaine ont





été signés. Les futurs statuts de l'OMAEC devront préciser les documents et les conditions requises pour être admis à l'OMAEC et les critères pour en être radié.

## 12. SIEGE DE L'OMAEC – PALAIS SAINT CALIXTE - ROME

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la décision de ne plus payer le paiement mensuel de la location du siège (300€) et demande au nouveau Comité exécutif de trouver une solution, soit en partageant le bureau avec d'autres associations, soit en recherchant un nouveau siège.

## 13- APPROBATION DE LA NOMINATION DE CORRESPONDANTS OMAEC

**ADMISSIONS** – Pendant ces trois années le Comité Exécutif a approuvé la nomination de trois correspondants OMAEC:

- VENEZUELA - Vladimir Gómez Escartín
- EQUATEUR - Elías Mora Soriano
- BOLIVIE - Alvaro-Dante González Gámez

**RADIATIONS** – Il est proposé de radier le nom du correspondant pour la SUISSE, Alberto Cremonin

Ces nominations sont approuvées à l'unanimité.

## 14- PRESENTATION DES CANDIDATURES POUR LA PRESIDENCE DE L'OMAEC

Le Secrétaire Général explique toute la procédure suivie pour réaliser cette élection :

- Il a adressé à tous les membres de l'OMAEC la convocation avec la présentation des candidatures à la présidence de l'OMAEC à retourner avant le 30.06.2012, accompagnée d'une documentation spécifique.
- Les candidatures reçues sont les suivantes, par ordre d'arrivée :
  1. José Antonio Cecilia Ferrón (Espagne), Président CEAEC
  2. Angelo Andrianarivony (Madagascar) Président UNAAEECM
  3. Laurent Grégoire (France) Président COFAEC





- Le Secrétaire Général a sollicité le "Nihil Obstat" pour les candidats à la Secrétairerie d'Etat du Vatican.
- La Secrétairerie d'Etat du Vatican a répondu que depuis 2003 c'est le Conseil Pontifical pour les Laïcs qui est en charge de ces questions.
- Le Secrétaire Général a envoyé une nouvelle demande pour les candidats au Conseil Pontifical pour les Laïcs.
- Le conseil pontifical pour les Laïcs n'a pas répondu à l'OMAEC ; aussi l'Assemblée Générale décide à l'unanimité que ces trois candidatures sont valides.

Il est ensuite demandé à chacun des trois candidats de se présenter avec son parcours personnel, professionnel et son engagement auprès des anciens élèves, ainsi que son programme de travail pour les années suivantes ; chaque candidat prend le temps nécessaire pour exposer ses projets.

## 15- ELECTION A LA PRESIDENCE DE L'OMAEC

On poursuit ensuite le processus de l'élection en rappelant que suivant les statuts le président élu doit recueillir plus de 2/3 des votes. Alain Badiane et Giuseppe Mariano sont scrutateurs et présentent le résultat suivant pour le premier vote effectué à bulletins secrets :

- |                            |          |
|----------------------------|----------|
| 1. José Antonio Cecilia :  | 26 votes |
| 2. Laurent Grégoire :      | 12 votes |
| 3. Angelo Andrianarivony : | 1 vote   |

Après vérification on constate que le candidat José Antonio Cecilia ne dépasse pas les 2/3 des votes et qu'un nouveau vote est donc nécessaire.

Le candidat Laurent Grégoire demande la parole et indique qu'il retire sa candidature afin d'éviter une élection difficile au sein du Comité Exécutif comme lors des deux dernières Assemblées Générales. Le candidat Angelo Andrianarivony fait de même.

Finalement José Antonio CECILIA FERRON est élu président par acclamation de l'Assemblée ; c'est le 10<sup>ème</sup> président de l'OMAEC depuis sa fondation.







## 16- PRESENTATION DU PROGRAMME D'ACTIVITES/ACTIVIDADES

Lors de la présentation de chaque candidat, chacun a pu présenter son propre programme d'activités.

## 17- PREPARATION DES NOUVEAUX STATUTS ; DEBAT ET LIGNES D'ACTION. SITUATION JURIDIQUE

Cette question sera traitée par le nouveau Comité Exécutif et la future Commission des Statuts.

## 18- QUESTIONS DIVERSES

Eu égard à la richesse de la participation durant toute l'Assemblée Générale, il ne reste pas de nouveaux sujets à traiter.

La Présidente Paola Mancini se félicite de tout cœur du travail et de l'engagement effectués durant ces trois années et souhaite au nouveau José Antonio Cecilia la plus grande réussite possible pour notre organisation et pour la défense de l'enseignement catholique.

L'Assemblée Générale se termine à 22h00.

José Ramón Batiste Peñaranda  
Secrétaire Général

Paola Mancini  
Présidente

